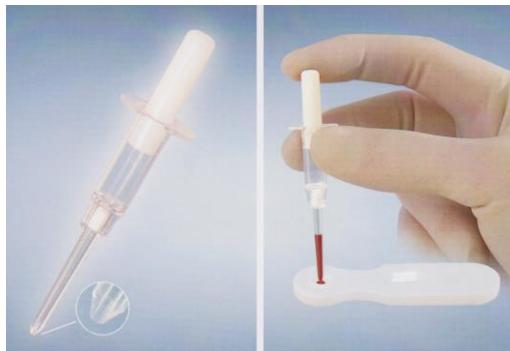


FICHE TECHNIQUE

Art N°: 17.2113120

Fiche créée le : 19/10/2012
Dernière modification le : 03/10/2018



Désignation commerciale : Minivette[®] POCT 20µl, bouton violet, additif EDTA K3

Application : Prélèvement de sang capillaire pour tests POCT

Fabricant : SARSTEDT AG & Co.KG D-51582 NUMBRECHT – Allemagne
Certification ISO 13485

Caractéristiques produit :

Normes et Directives : Dispositif Médical de Diagnostic In Vitro conforme à la Directive 98/79/CE

Matière : Bouton piston rouge en polyéthylène (PE)
Corps en Acétate de cellulose
Filtre en Polyéthylène hydrophobe

Dimensions : Longueur totale avant usage 66mm
Longueur du capillaire avant filtre 25mm
Volume de prélèvement 20µl +/-5%

Additif : EDTA K3



Art N°: 17.2113120

Conditionnement : Carton de 10 boîtes de 200 unités soit 2000

Qualité biologique : Non stérile

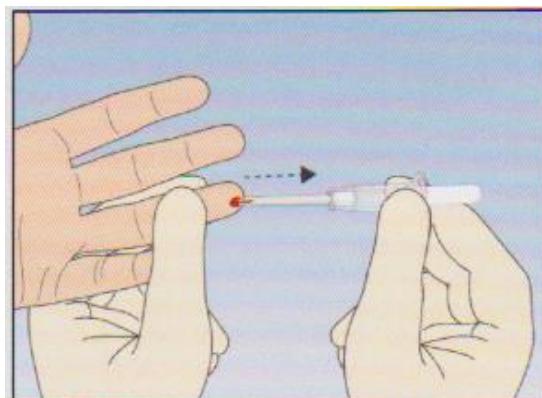
Numéro de lot : Indication sur carton et boîte

Date limite d'utilisation : 36 mois en sortie de production
Indication sur carton et boîte

Mode d'emploi –Limites d'utilisation – Recommandations :

Usage unique

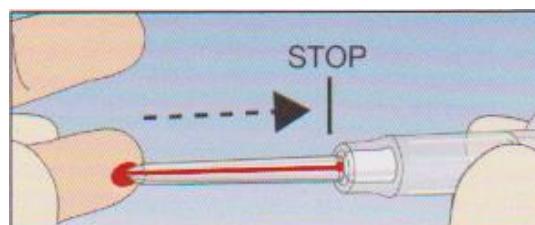
Stocker à température ambiante



La Minivette® POCT garantit la réussite du prélèvement.

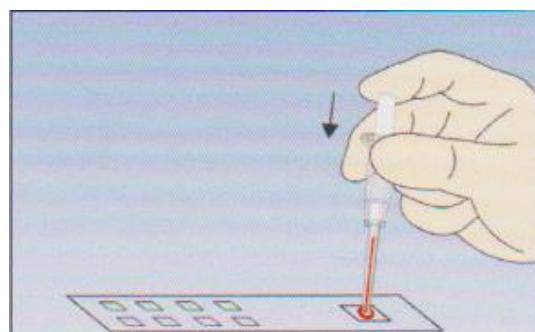
Tenir la Minivette® POCT de chaque côté sous les ailettes, à l'horizontal ou en position légèrement inclinée.

Attention : l'orifice de ventilation placé à l'extrémité supérieure du piston doit rester ouvert durant le prélèvement pour garantir l'effet capillaire.



Le prélèvement s'arrête automatiquement lorsque le sang présent dans le capillaire atteint le filtre blanc.

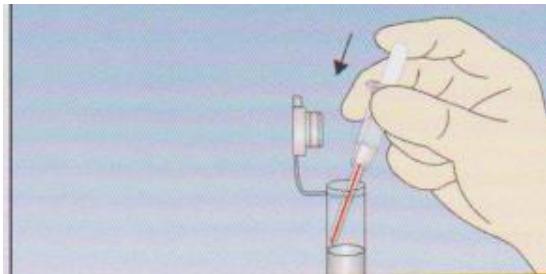
Ce filtre empêche toute « fuite » accidentelle lors du transfert vers le support d'analyse par exemple.



L'échantillon de sang total peut être distribué avec précision en appuyant sur le piston.

Placer la pointe du capillaire sur le support d'analyse pour y répartir l'échantillon.

Art N°: 17.2113120



L'échantillon peut également être transféré dans un microtube.

Eliminer la Minivette® POCT dans un container conforme à la réglementation en vigueur (DASRI)